



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
10 juillet 2024
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22 de la
Convention, concernant la communication n° 1043/2020* ****

Communication soumise par : K. K. (représenté(e) par un conseil, A. P.)

Victime(s) présumée(s) : Le(la) requérant(e)

État partie : Fédération de Russie

Date de la requête : 1^{er} septembre 2020 (date de la lettre initiale)

Question(s) de fond : Allégations de torture en détention

Réuni le 19 avril 2024, le Comité, ayant été informé par le(la) requérant(e) qu'il(elle) exerçait d'autres recours internes, et ayant été prié par lui(elle) de mettre fin à l'examen de sa communication, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 1043/2020.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-dix-neuvième session (15 avril-10 mai 2024).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :
Todd Buchwald, Jorge Contesse, Claude Heller, Erdogan Iscan, Peter Vedel Kessing, Liu Huawen,
Maeda Naoko, Ana Racu, Abderrazak Rouwane et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

